

DÉPARTEMENT
VAL D'OISE
COMMUNE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité



**REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
(RUE ADOLPHE CHAUVIN) FOIRE SAINT MARTIN**

Arrêté n° 254/2022

Le Maire de Pontoise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-2 et L.2213-6

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles L.325-1 et R.417-1,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, le Code de la Route, notamment les articles **R.44** et **R.225**,

Vu l'arrêté du n°2022-319 portant délégation à Monsieur Cédric MOULARD, Directeur des Services Techniques de la Ville de PONTOISE,

CONSIDERANT la réunion de sécurité concernant le déroulement de la Foire Saint Martin à Pontoise, il convient d'assurer la sécurité publique et d'interdire le stationnement face du n°9 au n°11 rue Adolphe Chauvin à PONTOISE.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du jeudi 3 novembre 2022 à 8h00 jusqu'au mercredi 16 novembre 2022 à 22h00, le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois premières places de parking situées face du n°9 au n°11 rue Adolphe Chauvin, sauf véhicules de secours et forces de l'ordre.

ARTICLE 2 : Tout véhicule en stationnement considéré comme gênant sera enlevé par la police suivant l'article R.417-10 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : La mise en place et l'entretien de la signalisation nécessaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés par la Ville de Pontoise, 48h avant la date de prise d'effet.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services de la Ville, Monsieur le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- Certifié exécutoire (Art. L.2131-1 du CGCT)

Le 22 SEPT 2022

Pour le Maire et par délégation

- Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification pour les personnes intéressées, ou de son affichage, pour tout tiers ayant un intérêt à agir

Fait à Pontoise, le ... 22 SEPT 2022



**Directeur des Services Techniques
Cédric MOULARD**

RÉPUBLIQUE  FRANÇAISE